BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2648

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG

Ventes et cessions

433 796 794 RCS Strasbourg.
SC LA FAVE.
Forme : Société civile.
Capital : 150000.00 EUR.
Adresse : 22, Avenue de l'Europe, Espace Européen de l'Entreprise, 67300 Schiltigheim.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : SC VIA STORIA Société civile au capital de 468,02 euros Siège social : 22 avenue de l'Europe – Espace Européen de l'Entreprise – 67300 SCHILTIGHEIM, SC LA FAVE Société civile au capital de 150 000 euros Siège social : 22 avenue de l'Europe – Espace Européen de l'Entreprise – 67300 SCHILTIGHEIM AVIS DE FUSION 1. Les SC VIA STORIA et SC LA FAVE, sus-désignées, ont établi le 27 juin 2024, par acte sous-seing privé sous signature électronique, un projet de traité de fusion. 2. Aux termes de ce projet, la SC VIA STORIA ferait apport à titre de fusion-absorption à la SC LA FAVE de tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de la SC VIA STORIA, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la SC VIA STORIA devant être dévolue à la SC LA FAVE dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion. 3. Les comptes des SC VIA STORIA et SC LA FAVE, utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 31 décembre 2023, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées. 4. Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les apports de la société absorbée sont évalués à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2023, conformément aux prescriptions comptables fixées par les articles 710-1 et suivants du Plan comptable général. L'évaluation faite sur la base desdites valeurs aboutit à une valeur des éléments d'actif apportés égale à 77 839,27 € et des éléments de passif pris en charge égale à 202 015,52 €, soit un actif net apporté égal à – 124 175,75 €. 5. Le projet de fusion a été établi sous les conditions suspensives de l'absence d'opposition des créanciers, de l'autorisation des établissements prêteurs et de l'approbation de la fusion par les associés de chacune des sociétés y participant. La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des sociétés absorbée et absorbante, signé par leurs représentants légaux, constatant la réalisation des conditions suspensives (ou le cas échéant leur abandon), et la réalisation définitive de la fusion. 7. La fusion prendra juridiquement effet à l'issue de la dernière des assemblées générales appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion. La SC VIA STORIA serait dissoute de plein droit, sans liquidation, et la SC LA FAVE sera subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements de la SC VIA

STORIA, à la date de réalisation définitive de la fusion. 8. Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Strasbourg au nom des SC VIA STORIA et SC LA FAVE le 2 juillet 2024. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis Le Président de la SC VIA STORIA, M. Jean Michel MANGEL Le Président de la SC LA FAVE, M. Jean-Michel MANGEL.

